Image not found or type unknown

Erreur sur prêt immobilier

Par **Daniel Poulain**, le **24/11/2018** à **19:32**

Bonjour,
Je suis seul signataire d'un crédit immobilier au bénéfice d'une SCI dont je suis le gérant.
Il se trouve que dans l'acte que j'ai lu en diagonale à la signature, mon épouse, associée dans la SCI, est portée comme caution.Je rappelle qu'elle n'a rien signé.
Il se trouve, le prêt ayant été décaisse depuis un peu plus d'un an,que mon épouse à reçu la lettre d'information des cautions et que la banque a prélevé 45 euros au titre de cette information.
1) En a t'elle le droit?
2) Si je conteste, peut elle exiger le remboursement anticipé du prêt?
Merci d'avance de votre aide précieuse.
Cordialement
Daniel POULAIN

Par **Visiteur**, le **24/11/2018** à **21:18**

Bonjour
Il me semble opportun que votre épouse demande "candidement" des explications sur ce prélèvement de 45€ via la copie de l'acte de cautionnement.

Par **Daniel Poulain**, le **24/11/2018** à **21:34**

Il n'y a pas d'acte de cautionnement puisqu'elle n'a rien signé.
Cordialement
POULAIN Daniel

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés